

AUTORISATION de CREDITS SUPPLEMENTAIRES du budget de 1955

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 25 Août 1955

Mesdames,
Messieurs,

Des crédits inscrits au budget pour l'exercice 1955 ont été constatés insuffisants aux articles ci-après:

Chap. XXXV art. 4: Réfection des rues de la Ville ...	1.500.000.-
Chap. XII art. 1: Entretien des rues de la Ville ...	300.000.-

	1.800.000.-
	=====

D'autre part un crédit d'égale somme peut être annulé au:

Chap. XXXV art. 2: Bâtiments communaux (Grosses réparations)	1.800.000.-
	=====

Je vous demande, en conséquence, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter, par autorisation spéciale, l'annulation d'un crédit à l'article ci-après:

Chap. XXXV art. 2: Bâtiments communaux (Grosses réparations)	1.800.000.-
	=====

et l'ouverture de crédits supplémentaires aux articles ci-après:

Chap. XXXV art. 4: Réfection des rues de la Ville ...	1.500.000.-
Chap. XII art. 1: Entretien des rues de la Ville ...	300.000.-

	1.800.000.-
	=====

vu et soumis à l'approbation
Monsieur le Préfet
le 19 septembre 1955
le Secrétaire Général
le Chef de Division délégué
signé: J. Lambert

Le Maire,
Signé: VALLON-HOARAU

Je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
le 20 sept 55
le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général
J. Lambert